

1
QUE, LES GUERRES
PRENANT NAISSANCE
DANS L'ESPRIT DES
HOMMES, C'EST DANS
L'ESPRIT DES
HOMMES QUE
DOIVENT ÊTRE
ÉLEVÉES LES
DÉFENSES DE LA PAIX

2
QUE L'INCOMPRÉHENSION MUTUELLE
DES PEUPLES A TOUJOURS ÉTÉ, AU
COURS DE L'HISTOIRE, À L'ORIGINE DE
LA SUSPICION ET DE LA MÉFIANCE
ENTRE NATIONS, PAR OÙ LEURS
DÉSACCORDS ONT TROP SOUVENT
DÉGÉNÉRÉ EN GUERRE ;

3
QUE LA GRANDE ET TERRIBLE GUERRE QUI
VIENT DE FINIR A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE PAR
LE RENIEMENT DE L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE DE
DIGNITÉ, D'ÉGALITÉ ET DE RESPECT DE LA
PERSONNE HUMAINE ET PAR LA VOLONTÉ DE
LUI SUBSTITUER, EN EXPLOITANT L'IGNORANCE
ET LE PRÉJUGÉ, LE DOGME DE L'INÉGALITÉ
DES RACES ET DES HOMMES ;

PRÉAMBULE DE L'ACTE

CONSTITUTIF

DE L'UNESCO 16 NOV. 1945

Les gouvernements des États parties à la présente Convention, au nom de leurs peuples, déclarent :

Pour ces motifs, les États signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives.

En conséquence, ils créent par les présentes l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame.

4
QUE, LA DIGNITÉ DE L'HOMME
EXIGEANT LA DIFFUSION DE LA
CULTURE ET L'ÉDUCATION DE TOUS
EN VUE DE LA JUSTICE, DE LA
LIBERTÉ ET DE LA PAIX, IL Y A LÀ,
POUR TOUTES LES NATIONS, DES
DEVOIRS SACRÉS À
REMPHIR DANS UN ESPRIT
DE MUTUELLE
ASSISTANCE ;

5
QU'UNE PAIX FONDÉE
SUR LES SEULS
ACCORDS
ÉCONOMIQUES ET
POLITIQUES DES
GOUVERNEMENTS NE
SAURAIT ENTRAÎNER
L'ADHÉSION UNANIME,
DURABLE ET SINCÈRE
DES PEUPLES ET QUE,
PAR CONSÉQUENT,
CETTE PAIX DOIT ÊTRE
ÉTABLIE SUR LE
FONDEMENT DE LA
SOLIDARITÉ
INTELLECTUELLE ET
MORALE DE
L'HUMANITÉ.

6

5